

CET IMPRIMÉ EST À UTILISER A PLAT OUVERT



Comité territorial de Rugby
FLANDRES
PLACE CADET ROUSSEL
59650 VILLENEUVE D'ASQ
Tél. 03 20 19 02 60

FEUILLE DE MATCH

Date de la
rencontre

16/11/16

Club organisateur

R.S.R. XV

Série ou compétition

4

Poule

C

COMPOSITION DES EQUIPES

OBLIGATION d'encercler les numéros des joueurs remplaçants autorisés à évoluer aux postes de 1ère ligne et d'indiquer (sauf catégorie C, C' et D) en marge leur capacité à évoluer aux postes de « pilier gauche » (G), « talonneur » (T) et « pilier droit » (D).

A Equipe : R.S.R. XV

(¹) Couleur de licence

Tutorat

(²)

ZSSS.

N°	NOM (lettres capitales)	N° de licence	O	B/J	B
①	WILLAERT	19912444179	X		
②	POISSON	19860712629n	X		
③	SECONDY	198804171607	X		
4	HANNER	19860105316	X		
5	JANHAM	19811106710	X		
6	CHAIPU	198808197206	X		
7	LOUIS	198902161451	X		
8	DOUCE	198907150156	X		
9	JUILLIET	1986071051715	X		
10	HUGUE	19880177239	X		
11	DUPONT	199012134607	X		
12	HUGUE	19931615586	X		
13	COUET	198904112638	X		
14	COTRET	197311175917	X		
15	VADEZ	198610174607	X		
16	CAZAS	19960215518	X		
17	DUSEUR	19880314533	X		
18	BORNONVILLE	19805127225	X		
19	BETRANCOURT	199003114035	X		
20	MULLER	199204112392	X		
21					
22					

Capitaine DOUCE N° 8 Total 9/8

B Equipe : R.C. Thieulache

(¹) Couleur de licence

Tutorat

(²)

N°	NOM (lettres capitales)	N° de licence	O	B/J	B
①	WALLERAND	1987091122856	X		
②	GOREAUX	199007122357	V		
③	LECAT	198410102212	X		
4	JAHQUET	198612153920	X		
5	QUILLET S.	1989011038161	X		
6	DRUART	1992051426585	X		
7	TANNEUR	1996061325061	X		
8	SAUVAGE	1996041617948	X		
9	MAHIEUX	1992061341190	X		
10	CROZET	1996041918112	X		
11	NATHIER	199108175223	X		
12	DEBRUN	199802158064	X		
13	RICHET	199808158890	X		
14	MICHAUX	1991021289369	X		
15	QUILLET G.	19861137532	V		
16	DELHAYE	1988021289053	X		
17	POUILLE	1991081575291	X		
18	CAILLER	1998091636770	X		
19	CUISSET	197909157516	X		
20					
21					
22					

Capitaine DRUART N° 6 Total 9/8

(¹) Face à chaque numéro, nom et numéro de licence de joueur, mettre une croix dans la case correspondant à la mention de couleur de la licence (O = orange - B/J = blanche/jaune - B = blanche), puis effectuer le total par colonne.

(²) Cf. article 224 des R.G. : « autorisation de pratiquer le rugby dans deux associations ».

QUATRE PERSONNES ADMISES SUR LE BANC DE TOUCHE

A	NOM (capitales d'imprimerie) et prénom	N° de licence	B	NOM (capitales d'imprimerie) et prénom	N° de licence
Entraîneur(s)			Entraîneur(s)	CUISSET Stéphane	1979081057516
Soigneur	GIULIES Roxane	1988120916163	Soigneur	DRUART Stéphane	1967051076229
Adjoint-terrain	GIULIES Roxane	1990081057510	Adjoint-terrain		
Médecin *			Médecin *		

* En cas de non-présence physique d'un Médecin, porter les coordonnées téléphoniques du Médecin de garde :

JUGES DE TOUCHE

Nom : BORNONVILLE	Prénom : THEO	Nom : DELHAYE	Prénom : Alain
Tél. :	N° licence : 19805127225	Tél. :	N° licence : 19802128905

DIRIGEANT DÉLÉGUÉ⁽³⁾ AUX OPÉRATIONS DE CONTRÔLE ANTI-DOPAGE

(³) de l'association organisatrice : R.S.R. XV	Nom du dirigeant : GIULIES	Prénom : Roxane	N° de licence : 1988120916163
---	----------------------------	-----------------	-------------------------------

VISAS DES RÉDACTEURS DE LA FEUILLE DE MATCH AVANT LE COUP D'ENVOI

Nom : GUYET	Prénom : Daniel	Nom : DRUART	Prénom : Daniel
Fonction : DAT		Fonction : DAT	
Signature :	N° licence : 1988120916163	Signature :	N° licence : 19802128905

COMPÉTITIONS TERRITORIALES

N° de rencontre : 201617 RCT

Figure sur les convocations de l'arbitre, des associations ou du représentant fédéral



Comité territorial de Rugby
FLANDRES
PLACE CADET ROUSSEL
59650 VILLENEUVE D'ASQ
Tél 03 20 19 02 60

RAPPORT D'ARBITRE

Date de la rencontre

16/12/16

Tél. :

Club organisateur

PSR XV

Division ou compétition

4

Poule

C

Arbitre

LCCCE

Prénom

LAURENT

Comité

FFR

N° licence

197908322603

Tél.

Licencié capacitaire

NOM

Tél.

Représentant Fédéral

Tél.

A Equipe : PSR XV

RESULTAT DU MATCH

B Equipe :

Eléments du score	Nombre	Valeur	Points
Essai	3	5	15
But après essai	2	2	4
But de pénalité	3	3	9
Drop-goal	3	3	9
QUOTIDIEN	TOTAL	15	

L'équipe PSR XV
a battu / a fait match nul avec
l'équipe RCT
par 10 à 15
à 10 à 7

* Bien vérifier l'exactitude du résultat

Eléments du score	Nombre	Valeur	Points
Essai	1	5	5
But après essai	1	2	2
But de pénalité	0	3	0
Drop-goal	0	3	0
QUOTIDIEN	TOTAL	7	

EXCLUSIONS TEMPORAIRES (1^{er} carton jaune)

A	N°	NOM (capitales d'imprimerie) et prénom	N° de licence	B	N°	NOM (capitales d'imprimerie) et prénom	N° de licence

EXCLUSIONS DÉFINITIVES / INFRACTIONS DES DIRIGEANTS DU BANC DE TOUCHE

(Compléter le tableau en mettant une croix dans la colonne correspondante aux faits reprochés, au regard du numéro, du nom, du prénom et du n° de licence de la personne concernée)

N° ou fonction	NOM et prénom (nom en capitales d'imprimerie)	N° de licence	Equipe	Motif de l'exclusion ou de l'infraction relevée				
				Indiscipline		Autres motif (mettre une croix)		
	NE PAS RETENIR LA CARTE	DE QUALIFICATION		2 ^{ème} carton jaune dans le même match	Contestation des décisions des officiels	Faute contre l'esprit du jeu	Nervosité	- Action ou voies de fait contre un officiel - Jeu dangereux - Brutalité - Infractions verbales et provocations envers l'adversaire - Non respect des obligations de fonction

MATCH ARRÊTÉ

BAGARRE(S)*

DÉSORDRES OCCASIONNÉS PAR LE PUBLIC OU LES DIRIGEANTS

A la minute

A la et et minute

Avant le match

Equipe(s) à l'origine :

Avant ou après le match (barre la mention inutile)

Pendant le match

Equipe(s) à l'origine :

Après le match

ALLURE GÉNÉRALE DU MATCH

Equipe(s) à l'origine des incidents si match heurté ou violent

Normal Heurté * Violent *

* En cas de match heurté ou violent ou de bagarre(s), établir un rapport circonstancié (utiliser le rapport complémentaire au verso)

RÉCLAMATIONS

A	Equipe réclamante :	B	Equipe réclamante :
Déposée :	<input type="checkbox"/> avant le match <input type="checkbox"/> après le match	Déposée :	<input type="checkbox"/> avant le match <input type="checkbox"/> après le match
Somme versée (caution) :		Somme versée (caution) :	

MATCH À EFFECTIF INCOMPLET

A	Equipe :	B	Equipe :
Motif :		Motif :	

VISAS DES ASSOCIATIONS ET DE L'ARBITRE APRÈS LE MATCH

A	Equipe :	Arbitre	B	Equipe :
Nom :	Prénom :	Nombre de cartes de qualification jointes (réclamations uniquement)	Nom :	Prénom :
Fonction :		Equipe A : Equipe B :	Fonction :	
N° de licence :			N° de licence :	
Ecrire en toutes lettres « vu et pris connaissance »	Signature	Signature	Ecrire en toutes lettres « vu et pris connaissance »	Signature

Les dirigeants rédacteurs ainsi que l'arbitre sont priés de compléter tous les paragraphes de cet imprimé avec soin et précision. Tout refus de signature entraînera pour les associations une sanction financière prévue à l'article 443.5 des R.G.